

# Document

## Bruxelles envisage la liquidation pure et simple des banques non viables (25.07)

### **Le Monde – 24.07**

Fermeté et flexibilité : la Commission européenne entend, à l'avenir, osciller entre ces deux pôles quand elle prendra des décisions concernant les banques qui ont bénéficié d'aides publiques.

Une douzaine de dossiers ont déjà été approuvés, de 30 à 40 sont actuellement à l'étude. Parmi ceux-ci, les plus délicats semblent le sauvetage de Northern Rock en Grande-Bretagne et d'ING aux Pays-Bas.

Les autorités de la concurrence ont expliqué, le 23 juillet, quelles nouvelles règles elles appliqueraient pour rétablir la viabilité des banques, favoriser des restructurations du secteur financier et redynamiser la concurrence au sein du marché unique.

*"On ne peut avoir un système financier sain sans banques saines"*, estime Philip Lowe, directeur général des services de la concurrence. Il souligne que les établissements *"non viables"*, incapables de survivre sans aides publiques à long terme, devraient *"être autorisés à faire faillite"*. La Commission a imposé des liquidations d'entreprises dans le passé, dont celles de chantiers navals en Pologne.

Côté fermeté, la Commission évoque aussi l'interdiction de toute opération de croissance ou d'opérations de marketing *"trop agressives"*, qui seraient en bout de ligne *"payées par les contribuables"*.

Bruxelles s'autorise aussi à forcer des banques à se défaire d'une partie de leurs actifs. La commissaire Neelie Kroes a déjà ordonné, en mai, aux allemandes Commerzbank et WestLB de fondre de moitié. Elle a parlé, en juin, de possibles désinvestissements pour Royal Bank of Scotland et à Lloyds Banking Group, en Grande-Bretagne.

M<sup>me</sup> Kroes entend aussi forcer des banques à s'allier à un groupe rival plus fort. Quant aux actionnaires, ils devront contribuer eux-mêmes, et *"autant que possible"*, aux coûts des restructurations et apporter une rémunération *"correcte"* aux pouvoirs publics qui les ont soutenus.

### **"TESTS DE RÉSISTANCE"**

Côté flexibilité, la Commission annonce qu'elle octroiera plus de temps aux banques pour se réformer. Jusqu'à cinq années, pour deux ou trois d'habitude. Elles pourraient même être autorisées à bénéficier de nouvelles aides publiques et ne devront pas financer un minimum de 50 % des coûts engendrés par la restructuration.

Dernier impératif pour les établissements aidés : se soumettre à des "tests de résistance", visant à déterminer faiblesses et points forts. Ces évaluations permettront de préciser le modèle commercial qu'ils devront privilégier, de divulguer et traiter leurs actifs toxiques. Ces tests indiqueront aussi si une banque doit être ou non liquidée. Mais la Commission ne communiquera pas sur les plans de restructuration jugés insuffisants : pour ne pas déstabiliser un marché qu'elle juge *"encore fragile"*.